



LA DIRECTION DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !

Il y a un an, la Direction était contrainte de s'engager pour l'amélioration et la reconnaissance du métier d'ASCT. Depuis la rédaction de ce relevé de décisions, les entorses aux engagements se multiplient.

Après de nombreuses interventions, nationales et en territoires, et face à l'inertie de la Direction, la Fédération CGT des cheminots a déposé une DCI nationale.

En décembre 2022, suite à plusieurs semaines d'échanges et au regard d'un rapport de force élevé, la Direction a été contrainte de concéder plusieurs avancées significatives aux ASCT sur le déroulement de carrière, les effectifs et les parcours professionnels ou encore sur le traitement des inaptitudes médicales.

Force est de constater que la plupart de ces mesures, issues du cahier revendicatif de la CGT, n'ont pas été mises en œuvre.

La CGT n'a cessé d'alerter !

Dès lors, la CGT a multiplié les audiences, DCI, préavis de grève, tant au niveau national que local, sur les interprétations des notations, sur les parcours professionnels (entretiens d'embauche et production de CV) ou encore sur les besoins croissants en effectifs et l'équipement en personnel des trains.

Désormais, pour la Fédération CGT des cheminots, la Direction doit respecter ses engagements et revenir à la table des négociations.

La CGT a des revendications :

- projet prime de travail : il reste 170 euros par mois en moyenne à gagner par ASCT ;
- effectifs : la CGT revendique 300 ASCT supplémentaires pour répondre à la nécessité de deux ASCT par train et par tranche et faciliter les parcours professionnels de toutes et de tous ;
- fin de carrière : la CGT revendique une CPA spécifique de 78 mois pour tous les ASCT statutaires et contractuels (3 ans et 3 mois à la maison avant l'âge de départ à la retraite).

La Fédération CGT des cheminots a déposé une DCI nationale.

La Direction doit y répondre et s'engager durablement POUR TOUS LES ASCT.

